

## Ecole de musique du Pays-d'Enhaut – Assemblée générale du 22 novembre 2024 Hôtel de Ville – Château-d'Oex

---

Présences : Sylvie Lenoir (présidente), Marie-France Baechler (directrice pédagogique), Nathalie Testa (directrice administrative), Susanne Germann, Valérie Daenzer et Stéphane Henchoz.

Excusés : Sébastien Martin, Municipalité de Château-d'Oex, Municipalité de Rougemont, Municipalité de Rossinière, Jean-Claude Racine (Jurifid Sàrl) et la famille Vuadens.

Il est 20h15 lorsque Sylvie Lenoir, présidente, ouvre l'assemblée générale. Elle remercie les personnes présentes. L'ordre du jour est statutaire. Il est accepté par l'assemblée.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée générale 2023**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2. Rapport d'activité de l'année 2023/2024**

La présidente donne la parole à Marie-France Baechler, directrice pédagogique, pour son rapport qui est joint au présent procès-verbal.

Remerciements sont adressés aux 4 Communes (Pays d'Enhaut et Haut Intyamont) pour leur soutien financier ainsi que pour la mise à disposition gratuite des salles.

Le rapport d'activité sera adressé à chaque famille par email.

### **3. Rapport de la présidente**

Sylvie Lenoir procède à la lecture de son rapport. Deux nouvelles disciplines sont enseignées, l'éveil musical parents-enfants et le tambour.

La direction pédagogique a été reprise au 1<sup>er</sup> mai 2024 par Marie-France Baechler. L'excellente qualité de son travail est relevée.

La présidente remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette année, soit les Municipalités, les parents, les élèves, les professeurs ainsi que son comité.

#### **4. Présentation des comptes 2023/2024**

Nathalie Testa présente les comptes. Les dépenses ont continué d'être limitées au maximum, certains postes du budget n'ont pas été utilisés. Peu d'élèves ont passé un examen, les dépenses liées à ce poste ont donc été relativement faibles.

Du côté de la FEM, l'Ecole a nouvellement bénéficié d'une subvention liée à la pondération des salaires des écoles de musique du canton. Nous avons ainsi encaissé une recette non budgétée de CHF 9'200.--.

De plus, la soirée « portes ouvertes » organisée en novembre 2023 a porté ses fruits.

De ces différents points découle un bénéfice réjouissant de CHF 12'966.11.

#### **5. Rapport de la fiduciaire**

En l'absence de M. Racine de Jurifid Sàrl, Nathalie Testa lit son rapport détaillé. Il a obtenu les explications souhaitées par la comptable et relève la bonne tenue des comptes. Ledit rapport propose à l'assemblée d'accepter les comptes 2023/2024 tels que présentés et d'en donner décharge à la responsable et au comité.

#### **6. Acceptation des comptes 2023/2024**

Les comptes sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée et décharge est donnée au comité et à la comptable. Félicitations sont adressées à Nathalie Testa pour la qualité de son travail.

#### **7. Divers et propositions individuelles**

La parole n'est pas demandée.

La présidente remercie les différents intervenants et clôt l'assemblée à 21h00.

Nathalie Testa – 22 novembre 2024